

**MAIRIE DE CASTELNAU D'ESTRETEFONDS**

**ARRETÉ N° 2024-054 FIXANT LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024  
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

*Exemplaire Registre*

Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BOUHADDI Houria CHONEAU Mélanie GUSTON Johann THIENNETTE Elodie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	

**Article 2 :**

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	3	1	4
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	3	1	4

**Article 3** : Madame la Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Fait à Castelnau d'Estrétefonds, le 26/02/2024

La Maire

Sandrine SIGAL

